



Restitution anticipée véhicule en loa

Par **yorick27**, le **26/01/2008** à **18:52**

Bonjour,

Je dispose d'un véhicule financé en LOA par l'organisme CREDIPAR depuis février 2006, initialement calculé sur 48 mois et 2500km par an.

Traversant une période un peu délicate sur le plan financier, l'échéance du 5 janvier 2008, n'a pas été honorée. Soucieux de convenir d'un accord avec cet organisme, je leur ai demandé si je pouvais régulariser ma situation au 31 de ce mois. Leur réponse catégorique a été que je devais régler avant le 25 sinon ils engageraient une procédure de saisie et une inscription FICP! Je leur ai précisé que je souhaitais mettre un terme par anticipation au contrat par le moyen le plus adapté financièrement et que j'étais en train de négocier avec une banque, le financement du complément du solde, après vente du véhicule à un tiers (cote véhicule 19000€ - Coût du rachat 23000€)

Depuis ils ne cessent de me harceler en me demandant de restituer le véhicule à l'amiable avant le 25. Le vendeur du garage m'a fortement déconseillé cette opération car l'estimation de la valeur du véhicule par l'expert désigné par CREDIPAR serait forcément très basse. Quels sont mes droits en la matière? Si je fais appel à un expert indépendant, la valeur de son estimation aura-t-elle une valeur juridique?

Bien cordialement.